

# Appel ministériel à l'action

pour une éducation  
inclusive et  
équitable pour tous  
les apprenants dans  
un environnement  
préservé de la  
discrimination et de  
la violence



# Appel ministériel à l'action pour une éducation inclusive et équitable pour tous les apprenants dans un environnement préservé de la discrimination et de la violence

Octobre 2016

## 1. Préambule

Nous, les ministres et leurs représentants désignés des pays suivants : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Etat Plurinational de Bolivie, Brésil, Canada, Cap Vert, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Honduras, Islande, Israël, Italie, Japon, Liechtenstein, Madagascar, Malte, Maurice, Mexique, République de Moldova, Monténégro, Mozambique, Nicaragua, Norvège, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Roumanie, Salvador, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque et Uruguay,

- 1.1 **Rappelons** le droit à l'éducation inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960) ; ainsi que les droits de l'enfant à ne pas subir de discrimination et à être protégé contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, conformément aux termes de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989)<sup>1</sup> ;
- 1.2 **Saluons** le rapport de l'UNESCO intitulé « Au Grand Jour - Réponses du secteur de l'éducation à la violence fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre » ;
- 1.3 **Réaffirmons** notre engagement envers le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui contient les objectifs de garantir une éducation de qualité inclusive et équitable et de promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (ODD 4) ainsi que des cibles spécifiques visant à « faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable (cible 4.7) et « faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous (cible 4.a) ;

---

<sup>1</sup> En 2003, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a précisé que « les États parties s'engagent à garantir à tout être humain âgé de moins de 18 ans l'exercice de tous les droits énoncés dans la Convention, sans distinction aucune » (article 2) [...] Cette liste de motifs englobe aussi les préférences sexuelles des adolescents. Par la suite, le Comité a rendu des observations générales complémentaires relatives à la protection des droits des jeunes LGBT.

- 1.4 **Reconnaissons** que toute forme de discrimination et/ou de violence, y compris le harcèlement en milieu scolaire, est un obstacle à la jouissance du droit à l'éducation et à l'égalité d'accès aux opportunités éducatives pour les apprenants, et qu'aucun pays ne peut parvenir à une éducation de qualité inclusive et équitable ou à une égalité d'accès aux opportunités éducatives, si des apprenants subissent des discriminations ou des violences en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité ou expression de genre réelle ou apparente ;
- 1.5 **Confirmons** que nous avons la responsabilité de favoriser le développement humain, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, de mettre en place des stratégies efficaces d'éducation des enfants et des jeunes et de protéger ceux-ci contre toute forme de discrimination et de violence, à travers le développement harmonieux de leur potentiel et de leurs capacités, appréciant et respectant leurs différences et leurs similarités ; ainsi que d'assurer la pleine jouissance des droits fondamentaux de tous les individus et communautés.

## 2. Nonobstant

- 2.1 Les progrès accomplis dans plusieurs pays du monde s'agissant de remplir les engagements et responsabilités susmentionnés, des défis importants subsistent :
- 2.1.1 **les données provenant** d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Amérique du Nord et du Pacifique, montrent avec persistance que les apprenants qui sont perçus comme n'étant pas conformes aux normes et stéréotypes de genre (i) font état d'un taux nettement plus élevé de violences subies par rapport aux autres élèves et (ii) présentent un plus grand risque de subir ce type de violences à l'école plutôt que chez eux ou dans leur communauté ;
- 2.1.2 **selon les données disponibles** pour l'ensemble des régions du monde, la violence fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre en milieu scolaire a de graves conséquences sur le parcours éducatif présent et à venir des apprenants concernés, ainsi que sur leur santé et leur bien-être, et constitue donc un sérieux sujet de préoccupation.

## 3. Nous prenons acte :

3.1 **des politiques et pratiques prometteuses** engagées par plusieurs pays du monde, qui démontrent que pour être efficaces les réponses du secteur de l'éducation à la violence en milieu scolaire nécessitent une approche globale favorisant l'inclusion et la diversité, qui prévient et traite la violence de manière générale et qui prend en compte le contexte. Cette approche englobe tous les éléments suivants : des politiques nationales et scolaires efficaces, des programmes scolaires et des matériels éducatifs pertinents et adaptés, une formation et un soutien aux enseignants, un soutien aux apprenants et à leurs familles, des partenariats stratégiques, une collecte systématique des données et un suivi de la violence, des réactions rapides et efficaces aux actes de violence en milieu scolaire, et une évaluation desdites réactions. Cette approche engage toutes les parties concernées et s'applique au niveau national ou infranational ;

3.2 **des lacunes importantes** dans nos réponses actuelles à la violence fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre en milieu scolaire, seuls quelques pays ayant mis en place la plupart des éléments d'une réponse globale du secteur de l'éducation visant à combattre ce type de violence.

**4. Sur la base des considérations ci-dessus, nous nous emploierons à élaborer et appliquer des réponses globales pour prévenir et traiter la discrimination et la violence dans tous les établissements d'enseignement dans nos pays respectifs.**

En particulier, nous nous engageons à intensifier nos efforts visant à prévenir et traiter la violence, notamment fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre, dans le cadre plus large d'une réponse globale du secteur de l'éducation à la violence en milieu scolaire, y compris le harcèlement, et tout en tenant compte également des particularités des différentes situations juridiques et socioculturelles, en assurant la coopération entre les pays pour le partage des bonnes pratiques.

**4.1 En assurant un suivi systématique du taux de prévalence de la violence en milieu scolaire**, notamment fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre, par des mécanismes de collecte de données et d'autres méthodes.

**4.2 En mettant en place des politiques globales au niveau approprié (national, Etats pour les pays fédéraux, établissements d'enseignement)** pour prévenir et traiter la violence en milieu scolaire, notamment fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre.

**4.3 En fournissant aux apprenants un accès à des informations exactes, fondées sur les droits humains, exemptes de jugement de valeur et adaptées à leur tranche d'âge sur les stéréotypes sexuels néfastes et les questions relatives aux comportements non conformes aux normes de genre**, notamment, selon le cas, par le biais de programmes scolaires inclusifs, de matériels scolaires et des résultats de l'apprentissage, de campagnes de sensibilisation, de projets de recherche et de partenariats avec la société civile et la communauté scolaire dans son ensemble.

**4.4 En fournissant une formation et/ou un appui aux enseignants et aux autres membres du personnel scolaire et éducatif** pour prévenir et traiter la violence en milieu scolaire, notamment fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre.

**4.5 En mettant en œuvre d'autres actions pour assurer des environnements scolaires sûrs et inclusifs** pour tous les apprenants et en offrant un soutien à ceux qui subissent des discriminations ou des violences, notamment fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre, ainsi qu'à leurs familles.

**4.6 En évaluant l'efficacité, l'efficience et les effets des réponses du secteur de l'éducation** à la violence, notamment fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre.

**5. Nous invitons tous les pays à se joindre à cette initiative** et à faire connaître leur soutien au présent Appel à l'action, afin que leur nom puisse être ajouté à la liste des pays déclarants.